

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

DECISION N° : **066.03.2025**

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise, dans le cadre de l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé.

Le **MAIRE D'OSNY**,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T, qui prévoit dans son 26° que le maire peut demander à tout organisme financeur, sans aucune limite, l'attribution de subventions,

Considérant les aides à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé proposées par le Conseil départemental du Val-d'Oise,

Considérant la nécessité de continuer à développer les activités pédagogiques de l'Ecole municipale de musique, de danse et nouvellement de comédie musicale en s'adaptant aux nouvelles pratiques, de renforcer les partenariats déjà entrepris au niveau départemental et de conforter le dynamisme de cette école sur le territoire,

Considérant le formulaire de demande de subvention auprès du conseil départemental du Val d'Oise relatif à l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé pour l'année 2025, ci-annexé,

DECIDE :

Article 1 :

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif d'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé d'un montant de 6 500 € (six mille cinq cents euros).

Article 2 :

DE SIGNER la convention de demande de subvention avec le Conseil départemental du Val d'Oise intitulée « Aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé », ainsi que tous documents s'y rapportant.

Article 3 :

DIT que la recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le **25 MARS 2025**

Le maire

Jean-Michel LEVESQUE



**DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

Année 2025

COMMUNE OSNY

**AIDE A LA STRUCTURATION PEDAGOGIQUE
DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISÉ**

NOM DE L'ETABLISSEMENT

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

AIDE A LA STRUCTURATION PEDAGOGIQUE

Le Conseil départemental est impliqué auprès des établissements d'enseignement artistique spécialisé depuis de nombreuses années. Suite aux préconisations de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Département du Val d'Oise a mis en place son schéma de développement des enseignements artistiques en concertation avec les directeurs d'établissement, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement (adopté par délibération n°7-18 du 15 juin 2007).

Conformément à son dispositif de soutien adopté en 2008 et révisé par délibération n°1-26-5 du 21 octobre 2022, le Conseil départemental intervient financièrement sur la structuration pédagogique de ces établissements, afin de :

- Garantir à l'établissement une reconnaissance de sa qualité pédagogique
- Favoriser le développement d'axes jugés prioritaires par le Département (Cf. schéma départemental)
- Soutenir l'engagement des communes auprès de leur établissement

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Sont concernés :

- les Conservatoires à rayonnement communal classés par l'Etat
- les Etablissements d'enseignement artistique spécialisé municipaux et intercommunaux
- les Etablissements d'enseignement artistique spécialisé associatifs

Condition d'éligibilité : Remplir ou contribuer à une mission de service public en cohérence avec les préconisations des Schémas nationaux d'orientation pédagogique et de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et art dramatique du Ministère de la Culture.

MODALITES DE L'AIDE

L'aide est accordée une fois par année civile. Elle s'inscrit dans une enveloppe financière adoptée par le Conseil départemental dans le cadre du budget de l'exercice. Elle ne constitue en aucun cas un droit à subvention. Les subventions feront l'objet d'un vote du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

Les établissements remplissent un dossier détaillé concernant leur structuration pédagogique. L'instruction des dossiers et l'évaluation des établissements d'après des critères qualitatifs sont effectuées par la Direction de l'Action Culturelle. Les critères qualitatifs reposent sur le Schéma départemental et ses différentes phases d'évaluation, et permettent d'obtenir une note sur 70 points. Un seuil de 20 points minimum est nécessaire pour qu'une aide soit accordée. En-deçà de 20 points, aucune aide n'est accordée.

Pour toute information concernant le traitement administratif de votre dossier, merci d'adresser votre demande à directiondelaculture@valdoise.fr.

Pour toute information concernant l'instruction technique de votre dossier, merci de contacter

Nadine BABOIN, chargée de mission Territoire Ouest

☎ 01 34 25 34 89 – nadine.baboin@valdoise.fr

Perrine LORIN chargée de mission Territoire Centre

☎ 01 34 25 30 63 – perrine.lorin@valdoise.fr

Margaux SCHERRER, chargée de mission Territoire Est

☎ 01 34 25 10 97 – margaux.scherrer@valdoise.fr

En cas d'obtention d'une subvention, le bénéficiaire s'engage à faire mention de la participation du Département sur ses supports et dans ses actions de communication. À cet égard et pour obtenir le logo, il est invité à prendre contact avec la **Direction de la Communication** : com.admin@valdoise.fr

CRITERES D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS

Critères principaux	Sous-critères
Participation locale (10 points)	Participation financière de la commune ou de l'intercommunalité dans le budget de fonctionnement de l'établissement (hors mise à disposition et entretien de locaux)
Projet d'établissement et qualification de l'équipe (15 points)	Projet d'établissement pluriannuel validé par le Conseil municipal ou d'administration Temps de travail hebdomadaire du directeur Pourcentage d'enseignants diplômés (CA, DE, DUMI) supérieur à 50% Formation continue des personnels
Innovation pédagogique (15 points)	Pratiques collectives (ensembles multi-instrumentaux) Diversification des instruments (hors piano et guitare) Enseignement spécifique dans une ou plusieurs disciplines peu représentées (danse contemporaine, théâtre, musiques actuelles, musiques anciennes et musiques du monde)
Diversification et circulation des publics (30 points)	Partenariats avec l'Education nationale, en priorité avec les collèges Dispositifs d'accueil d'élèves en situation de handicap Implication sur la petite enfance (0-3 ans), en priorité avec les structures dédiées et les assistant(e)s maternel(le)s Partenariats avec les structures d'accueil dédiées à l'enfance protégée Partenariats avec les structures d'hébergement des personnes âgées Partenariats avec des structures culturelles et/ou sociales du territoire Dispositifs intercommunaux sur le long terme

DOCUMENTS À FOURNIR

- Le présent formulaire dûment rempli
- La délibération du Conseil municipal ou communautaire sollicitant la subvention
- Le budget réalisé et le budget prévisionnel de l'établissement (fichier Excel joint au formulaire)
- Le cas échéant, le projet d'établissement

DATE DE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 31 MARS 2025

Les demandes de subvention (y compris les pièces annexes) sont à transmettre uniquement par voie dématérialisée, par courriel à :

directiondelaculture@valdoise.fr

margaux.scherrer@valdoise.fr

perrine.lorin@valdoise.fr

nadine.baboin@valdoise.fr

Tout dossier incomplet ou adressé en retard sera considéré comme irrecevable.

1. IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

COMMUNE DEMANDEUR : OSNY

Adresse postale : Hôtel de ville – Château de Grouchy – 14 rue William Thornley – 95520 Osny

tél : 01.30.73.84.52.....fax.....

courriel : ecoledemusique@ville-osny.fr.....

NOM DU DIRECTEUR DE L'ACTION CULTURELLE

Nom et prénom : DYSKIEWICZ Cécile

Adresse postale Hôtel de ville – Château de Grouchy – 14 rue William Thornley – 95520 Osny

tél : 01.30.73.84.52.....fax.....

courriel : c.dyskiewicz@ville-osny.fr

NOM DU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISÉ

Nom et prénom : BETERMIN Victor.....

Adresse postale : Ecole de musique - Parc de Grouchy – 14 rue William Thornley – 95520 Osny

tél : 06.87.53.68.27.....fax.....

courriel : v.betermin@ville-osny.fr

NOM DU CORRESPONDANT EN CHARGE DU DOSSIER

Nom et prénom : KUTELMACH Carole.....

Qualité : Assistante administrative

Adresse postale : Ecole de musique - Parc de Grouchy – 14 rue William Thornley – 95520 Osny ...

tél : 01.30.73.84.52.....fax.....

courriel : c.kutelmach@ville-osny.fr

2. CLASSEMENT, AGRÈMENTS ET AFFILIATION A UNE FÉDÉRATION

CLASSEMENT ÉVENTUEL DE L'ÉTABLISSEMENT PAR L'ÉTAT :

- Conservatoire à rayonnement régional
- Conservatoire à rayonnement départemental
- Conservatoire à rayonnement communal
- Conservatoire à rayonnement intercommunal

AGRÈMENT ADMINISTRATIF (Jeunesse et sport, centre de formation...) :

Type d'agrément	Attribué par	Dates de validité

L'établissement est-il affilié à :

Une fédération	
Un organisme professionnel	
Autre, préciser	

• POLITIQUE TARIFAIRE

Merci de joindre impérativement la grille tarifaire de l'établissement

Préciser s'il y a lieu :

les tarifs dégressifs en fonction du nombre d'enfants par famille, du quotient familial.... si ces chiffres s'entendent par mois, trimestre ou année, pour formation générale, instrument et formation musicale... pour les élèves extérieurs

Le tarif est annuel mais peut être réglé en une fois ou en 4 fois. Il est tenu compte du quotient familial et il y a un tarif pour les élèves résidants à l'extérieur de la commune. Vous trouverez ci-joint la grille tarifaire avec le détail de la facturation en fonction des différentes disciplines.

Une tarification spécifique est à l'étude pour la rentrée de septembre prochain qui concerne les élèves des dispositifs classes-orchestres et Mac2.

3. DYNAMISME DE L'ÉTABLISSEMENT

A - DIVERSIFICATION DES DISCIPLINES :

• **OUVERTURE DE NOUVELLE(S) DISCIPLINE(S)**

Au cours de l'année écoulée en projet pour la rentrée prochaine

Préciser la/les discipline(s) concernées :

Un atelier « Musique en scène » d'une heure hebdomadaire a été mis en place cette année. Il a pour vocation de développer l'expression scénique des élèves musiciens.

Quatre heures d'enseignement du chant MAA seront mises en place à la rentrée prochaine pour enrichir les pratiques des musiques actuelles.

Le(s) volume(s) horaire(s) :

1 heure d'enseignement atelier « Musique en scène »
4 heures de chant MAA

Cette/ces classe(s) génère(nt)-elle(s) une ou des créations de poste ? oui non

Si oui, préciser :

Un professeur de chant MAA sera recruté au 1^{er} septembre 2025 pour 4 heures d'enseignements hebdomadaire.

• **ENSEIGNEMENT DE LA DANSE**

La danse fait-elle partie de vos activités ? oui non

Si oui, préciser les styles pratiqués et le nombre d'élèves concernés :

.....
.....
.....

Avez-vous mis en place un cursus particulier ? oui non

Si oui, préciser :

.....
.....
.....

Ces activités sont animées par :

des enseignants de votre établissement des intervenants extérieurs

Pour les intervenants extérieurs, préciser leur provenance et leur mode de rémunération :

.....
.....
.....

- Avez-vous des partenariats avec d'autres structures de danse ? oui non

Si oui, lesquels – préciser les formes de partenariat :

.....
.....
.....

• **ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE ET DE L'ART DRAMATIQUE**

Le théâtre fait-il partie de vos activités ? oui non

Si oui, préciser les modalités et le nombre d'élèves concernés :

Il s'agit d'un cours de Comédie musicale qui concerne 29 élèves actuellement.

Avez-vous mis en place un cursus particulier ? oui non

Si oui, préciser :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ces activités sont animées par :

des enseignants de votre établissement des intervenants extérieurs

Pour les intervenants extérieurs, préciser leur provenance et leur mode de rémunération :

Les deux professeurs sont membres de la Compagnie théâtre ENBLOK et sont rémunérés en tant qu'auto-entrepreneur.

- Avez-vous des partenariats avec d'autres structures de théâtre ? oui non

Si oui, lesquels – préciser les formes de partenariat :

.....
.....
.....

• **DISCIPLINES RARES**

Quelles disciplines, que vous estimez rares, avez-vous mis en place dans votre établissement

Le développement de la MAO a été poursuivi cette année avec un second atelier et l'investissement supplémentaire de deux Mac-mini avec leurs périphériques, venant compléter les quatre Mac-mini déjà présents à l'école de musique.

La création d'un cours de Comédie musicale l'an dernier peut-être également considéré comme une proposition innovante et rare.

L'enseignement du chant musiques actuelles, de deux heures hebdomadaires cette année, et de quatre heures supplémentaires l'année prochaine, fait partie également des enseignements peu fréquents en école de musique.

Préciser vos objectifs :

Répondre à la demande croissante pour la MAO et le chant est selon nous indispensable au développement des musiques actuelles.

La Comédie Musicale permet de combiner différentes disciplines (la musique, le chant et le théâtre). C'est un plus dans la proposition d'enseignement culturel de la ville.

• **ENSEIGNEMENT POUR LES ADULTES**

Votre établissement accueille-t-il des adultes ? oui non

Si oui, nombre : 59 élèves à l'école de musique et 10 pour la comédie musicale soit 69 adultes
Age moyen : 41 ans pour l'école de musique et 28 ans pour la comédie musicale soit 34 ans d'âge moyen.

Quelles sont les disciplines les plus pratiquées ?

Les disciplines les plus pratiquées par les adultes sont la guitare classique, le piano puis le violoncelle.

Y-a-t-il des méthodes pédagogiques spécifiques ?

Le 1^{er} cycle de formation musicale est effectué en 3 ans au lieu de 4 pour les plus jeunes. De nombreux adultes choisissent après le 1^{er} cycle un parcours appelé "cursus libre", sans examen, plutôt que de s'orienter vers un 2^{ème} cycle, ce qui permet d'envisager un répertoire et des modes de pratique plus adaptés. Les adultes participent par ailleurs aux différents projets de l'école, au même titre que les plus jeunes, qu'il s'agisse des projets de diffusion ou des projets pédagogiques.

Modalités d'évaluation :

Pas de modalité spécifique.

.....

• **PLACE DE LA VOIX DANS L'ÉTABLISSEMENT**

La pratique vocale fait-elle partie de vos activités ? oui non

Si oui, sous quelle forme ?

- Activités vocales dans le cadre des classes de formation musicale
- Pratique individuelle du chant
- Pratique collective adulte
- Pratique collective enfant
- Partenariat avec l'Education nationale (classes maîtresses, ...)

Préciser la politique développée par l'établissement :

Nous développons la pratique vocale notamment dans le domaine des musiques actuelles. Par ailleurs, notre intervenante en milieu scolaire étant spécialiste dans le domaine du chant, nous apportons cette expertise auprès des classes primaires. La pratique du chant choral en formation musicale est envisagée comme pouvant, le cas échéant, s'intégrer aux prestations de l'école. Le chant est également intégré aux cours de comédie musicale.

Concernant la pratique collective adulte :

Préciser la nature des ensembles, les conditions de recrutement (audition, formation musicale et/ou vocale associée ...), la fréquence des répétitions, le répertoire pratiqué et le nombre de choristes concernés :

Il n'y a pas de chorale adulte associé à un répertoire classique. Les adultes pratiquent dans les ateliers de MAA et en cours de Comédie musicale.

Concernant la pratique collective enfant :

Préciser la nature des ensembles et les tranches d'âge concernées, les conditions de recrutement (audition, formation musicale et/ou vocale associée, pratique obligatoire ...), la fréquence des répétitions, le répertoire pratiqué, le nombre de choristes inscrits :

Il n'y a pas de chœur enfant, la pratique collective chantée pour les enfants s'effectue en cours de FM. Dans le cadre du projet « En Scène ! » la soprano Karen Vourc'h est venue faire travailler un de ces groupe.

Existe-t-il une classe de formation musicale spécifique pour chanteur ? oui non

Quels sont les liens entre les activités vocales et les autres disciplines proposées dans l'établissement ?

Les activités vocales et instrumentales sont mélangées dans le cadre des prestations de l'école et des pratiques collectives.

• **MUSIQUES ACTUELLES ET JAZZ :**

- **Les musiques actuelles amplifiées font-elles partie de vos activités ?** oui non

(rock, reggae, rap....)

Si oui, vos activités concernent-elles :

- les pratiques spontanées (groupes extérieurs à l'école ayant déjà leur répertoire)
- la pratique collective (élèves de l'école)
- l'apprentissage individuel (instrument, MAO...)

Nombre d'élèves concernés : 87 en 2025 (batterie, guitare électrique et guitares basses, chant, saxophone, accordéon, flûte traversière et clavier).

Nombre de groupes : 7.....

Ces activités sont animées par :

des enseignants de votre établissement des intervenants extérieurs

Pour les intervenants extérieurs, préciser leur provenance et leur mode de rémunération :

Un partenariat a été mis en place avec le CRR. Il consiste à accueillir dans les locaux de l'école de musique un projet intitulé MAC2.

Le projet MAC2 est un projet ayant pour but de créer un 2^{ème} cycle spécifique aux MAA. L'intervenant extérieur rémunéré par la CACP intervient pour un cours de deux heures hebdomadaires de FM / musiques actuelles, en complément du cursus instrumental suivi par les élèves à l'école de musique.

Les 3 classes-orchestres mises en place au collège d'Osny ont un effectif instrumental et un répertoire qui sont orientés vers les musiques actuelles. Ces 3 classes sont encadrées par 7 professeurs (dont 5 enseignants de l'école de musique) rémunérés par la CACP.

Préciser les styles pratiqués :

Le but de cet enseignement et de cet encadrement est précisément d'être en mesure d'aborder tous les styles de musiques actuelles.

Votre établissement propose-t-il un accompagnement spécifique pour des groupes extérieurs ayant déjà un répertoire ? Si oui, préciser l'approche pédagogique :

Un groupe de lycéens, tous élèves de l'école de musique, ont formé un groupe autonome avec un répertoire qui leur est propre. Il leur est proposé de répéter à l'école de musique selon leurs besoins. Ils sont par ailleurs suivis par le professeur de batterie de l'école.

- Le jazz est-il présent dans vos activités ? oui non

S'agit-il de :

cours d'instruments ateliers de pratique collective stages ou master-class

Ces activités sont animées par :

des enseignants de votre établissement des intervenants extérieurs

Pour les intervenants extérieurs, préciser leur provenance et leur mode de rémunération :

Dans le cadre d'un partenariat, financé par le service culturel, avec « Jazz au fil de l'Oise ». Le batteur Matthieu Chazarenc est venu à l'école faire une conférence/master-class sur l'évolution de la batterie dans l'histoire du jazz.

Préciser les styles abordés (improvisation...)

Les styles de jazz abordés sont les plus récents qui se sont développés à partir du jazz modal de Miles Davis (jazz rock...). Le professeur de guitare électrique de l'école a par ailleurs un DE de jazz. Les instruments les plus concernés par la pratique du jazz et de l'improvisation sont le saxophone, la guitare électrique / guitare basse, la batterie et les claviers.

Nombre d'élèves concernés : 42

- Si ces disciplines ne font pas partie de vos activités :

Existe-t-il une demande et comment se formule-t-elle ?

.....

Envisagez-vous de les intégrer à vos activités ? oui non

Si oui, préciser

.....

- Avez-vous des partenariats avec d'autres structures de musiques actuelles ? oui non

Si oui, lesquels – préciser les formes de partenariat :

Nous organisons chaque année un concert intitulé CROSSROAD qui fait participer les établissements de l'agglomération proposant un enseignement des musiques actuelles.

B – PRATIQUES COLLECTIVES :

RECAPITULATIF DES PRATIQUES COLLECTIVES MUSICALES*			
Nature des ensembles*	Nombre d'heures hebdomadaires	Niveau des élèves	Nombre d'élèves
Ensemble musique actuelle Jazz junior	1 H	1 ^{er} Cycle	8
Ensemble musique actuelle Jazz Adulte	1 H 30	2 ^{ème} cycle & hors cursus	7
Atelier DECLIC	1 H	Hors cursus	6
Orchestre 1	1 H	1 ^{er} Cycle	13
Orchestre 2	1 H	1 ^{er} & 2 ^{ème} cycle	13
Ensemble flûtes traversières	1 H	1 ^{er} cycle	6
Atelier « Musique en scène »	1 H	1 ^{er} cycle	5
Ensemble musique actuelle 1	1 H 15	Tous cursus	7
Ensemble musique actuelle 2	1 H 15	Tous cursus	7
Ensembles guitares classiques 1	1 H	Tous cursus	8
Ensembles guitares classiques 2	1 H	Tous cursus	5
Atelier FMR	1 H	Tous cursus	7
TOTAUX	13 H		92

* distinguer les pratiques vocales et instrumentales, et parmi celles-ci, les orchestres symphoniques, ensembles à cordes, à vent, musique de chambre...

Préciser la politique développée par l'établissement dans le domaine des pratiques collectives :

Les pratiques collectives sont fondamentales dans le fonctionnement de l'école de musique et constituent à elles seules le répertoire pour les projets de diffusion les plus importants. Il est convenu d'y intégrer le plus grand nombre de pianistes et de guitaristes habitués à un répertoire plus individuel. Le développement des musiques actuelles et du jazz est impensable sans les pratiques collectives, au même titre que les pratiques d'orchestre et de musique de chambre pour le répertoire classique et contemporain. Nous précisons que certains professeurs (Laurent Bénazet pour la guitare électrique, Maximilien Jouan pour le saxophone et les musiques actuelles, Estelle Lallement pour la guitare classique et contemporaine, Victor Betermin pour le piano) ont fait le choix d'intégrer des moments de pratiques collectives dans le cadre de leur enseignement en cours individuel.

Ensembles formés dans l'établissement : Préciser : orchestres, musique de chambre, musiques ou danses traditionnels, ensembles vocaux, ensembles de jazz, variétés....

Ensemble musique actuelle / jazz junior – Ensemble musique actuelle / jazz adulte – Atelier DECLIC – Orchestre 1 & 2 – Ensemble flûtes traversières – Atelier « Musique en Scène » - Ensemble musique actuelle 1 & 2 – Ensemble guitares classiques 1 & 2 – Atelier FMR.

Fréquence des prestations publiques de ces ensembles au cours de l'année écoulée :
4 prestations en moyenne pour chaque atelier.

C – HANDICAP

Comment accueillez-vous les personnes en situation de handicap dans l'établissement (inscriptions, suivis, etc.) ?

Nous avons un professeur référent dans ce domaine vers qui sont orientés les élèves présentant en particulier des troubles autistiques ou cognitifs. Les élèves sont inscrits hors-cursus sans référence à un instrument particulier. Ils peuvent s'intéresser à différents types d'instruments, notamment la batterie, les claviers, la guitare ou le chant, en cours individuel ou en pratique collective.

Y a-t-il des demandes d'inscriptions de personnes en situation de handicap auxquelles vous n'avez pu répondre ? oui non
Si oui, lesquelles ?

Un volet handicap est-il formalisé dans le projet d'établissement ? oui non

Effectifs d'élèves en situation de handicap	Inscriptions individuelles cursus ordinaire	Inscriptions individuelles cursus adapté	Elèves relevant de partenariats avec des institutions spécialisées	TOTAL
Musique	5	3		8
Danse				
Théâtre				
TOTAL	5	3	0	8

Préciser la nature des handicaps des élèves accueillis (mental, moteur, visuel, auditif, cognitif, santé, psychique) : 100-Il s'agit de troubles cognitifs, autistiques, auditifs et moteurs.

Avez-vous des relations avec des institutions médico-sociales ? oui non
Si oui, décrire la nature de ces relations :

Existe-t-il une personne référente handicap dans votre équipe ? oui non
Si oui, préciser : Maximilien Jouan a suivi des formations MESH lui permettant d'encadrer l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les enseignants (ou autres professionnels de votre établissement) ont-ils bénéficié d'une formation à l'accueil des publics en situation de handicap ? oui non

Si oui, quelle(s) formation(s) :

A part Maximilien Jouan, Lore Temprement, Estelle Lallement et Sophie Lascombes-Mayrand ont suivi également des formations sur l'accueil des personnes en situation de handicap. Par ailleurs Lore Temprement a suivi une formation sur les troubles DYS. Carole Kutelmach, secrétaire de l'établissement a obtenu le premier niveau A1 du diplôme LSF (Langue des signes Français).

Si non, souhaitent-ils en suivre ? Préciser dans quel(s) domaine(s) ?

Nombre de personnes éventuellement concernées :

Connaissez-vous les structures ressources suivantes ?

-MESH (Musique et situations de handicap) : www.mesh.asso.fr oui non

-Théâtre du cristal – pôle départemental art et handicap : www.theatreducristal.com oui non

D – PARTENARIATS AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

Avez-vous des collaborations avec le milieu scolaire ? oui non

Si oui, précisez leur nature dans le tableau suivant :

	Nom de l'action	Nb d'élèves touchés	Classes concernées		Type d'action (maîtrise, percussions, pratiques collectives, présentation d'instruments...)	Nb total d'heures	Nb d'heures hebdo	Pendant ou hors temps scolaire
			nb de classes	niveau				
Activités régulières	Classes orchestres	84	3	De la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème}	Pratiques collectives		6 H	Pendant le temps scolaire
	Le voyage La découverte L'aventure La quête	137	6	Cp au CM1	Maîtrise, pratiques collectives, percussions corporelles.		4 H	Pendant le temps scolaire
	Découvrir les cultures du monde	154	6	Cp au CE2	Maîtrise, pratiques collectives, percussions corporelles.		4 H	Pendant le temps scolaire
	La découverte des sons à travers le jeu	100	6	Moyennes sections et grandes sections	Pratiques collectives et percussion.		2 H 30	Pendant le temps scolaire
	La découverte des sons à travers le jeu	134	8	Moyennes sections et grandes sections	Pratiques collectives et percussion.		2 H 30	Pendant le temps scolaire
ACTIONS ponctuel								
TOTAUX		609	29		TOTAUX		19 H	

Dans le cadre d'aménagement d'horaires de l'établissement scolaire ? oui non

Si oui, avec quel établissement ?

.....

Existence d'une équipe pédagogique regroupant des enseignants de l'Education nationale et de votre établissement pour l'organisation de ces activités ? oui non

Composition de cette équipe : (préciser si elle intègre des dumistes).

Conseiller pédagogique en musique de la circonscription, enseignants concernés, Directeur du service scolaire de la ville, Directeurs des établissements scolaires, Directeur de l'école de musique, intervenante dumiste en milieu scolaire.

Fréquence des réunions :

Réunions d'élaboration des projets dans les différentes écoles en début d'année. Commission de sélection des projets (une fois par année scolaire). Concertation régulière dans les écoles entre les enseignants et la dumiste. Réunions ponctuelles.

Observations :

Concernant les classes orchestres du collège La Bruyère d'Osny, le Directeur de l'école de musique est responsable de la gestion du parc instrumental. 7 professeurs interviennent sur le temps scolaire dont 5 de l'école de musique. La rémunération des enseignants est à la charge de la CACP. L'effectif instrumental est financé par la ville d'Osny. Celui-ci comprend les instruments utilisés au collège de même que ceux mis à disposition des élèves pour leur pratique à domicile. Depuis 7 ans l'inventaire de cet investissement a été estimé à plus de 50.000 € (en rachat à neuf). Le remplacement des instruments obsolètes est une donnée fréquente dans la gestion du parc instrumental.

E – RAYONNEMENT ET PARTENARIATS DE L'ÉTABLISSEMENT :

• DIFFUSION, CRÉATION

Le directeur de l'établissement a-t-il un rôle dans la vie artistique de la commune ?

Oui. L'école de musique est un acteur majeur de la vie culturelle à Osny. Le directeur est considéré comme un relais auprès de partenaires actifs dans la vie artistique de la commune.

Quels sont les liens de l'établissement avec la vie culturelle communale ?

Le directeur de l'établissement est constamment en lien avec la directrice du service culturel et associatif. Une programmation au Forum des arts et des loisirs, principal lieu de diffusion de la ville, est régulièrement décidée et budgétée comme faisant partie de la vie culturelle communale. Depuis deux ans, des concerts de professeurs intitulés « apéros-concerts » sont systématiquement programmés et budgétés.

L'établissement est-il impliqué dans des partenariats avec les lieux de diffusion professionnels ?

Pas cette année.

L'établissement mène-t-il des actions de création ? Accueille-t-il des résidences d'artistes ?

Pas cette année.

Préciser les actions de diffusion menées par votre établissement dans le tableau suivant :

Récapitulatif des actions de diffusion				
Types de diffusion	Nb de concerts	Nb d'heures de répétitions annuelles	Nb de cachets	Nb de spectateurs
Concerts et/ou spectacles de professeurs	4	Les professeurs préparent les programmes de concert sur leur temps personnel.	12	225
Concerts et/ou spectacles d'élèves	10	100	3	1230
Concerts et/ou spectacles amateurs				
Artistes invités	3		1	210
Auditions de classes	30	Les heures de répétitions sont intégrées dans les cours individuels et les pratiques collectives.	0	1500
Auditions générales				
Autres : préciser	1	Fête de la musique	6	500
Total	48	Non chiffrable	22	3665

• PARTENARIAT AVEC LES PRATIQUES AMATEURS

Avez-vous des liens avec d'autres structures de pratique amateur ? oui non

Si oui, lesquels – préciser les formes de partenariat :

.....

Avec quel(s) type(s) de structure ? (Associations de la commune ou hors commune, service jeunesse...)

.....

Précisez les partenariats de votre établissement avec les pratiques amateurs dans le tableau suivant :

Récapitulatif des partenariats avec les pratiques amateurs			
Types d'actions	Nb d'heures annuelles	Nb de personnes touchées (hors élèves inscrits dans l'établissement)	Types de publics touchés
Mise à disposition de locaux			
Organisation de concerts et/ou spectacles communs			
Cours de perfectionnement			
Assistance à la formation d'un ensemble			
Organisation d'une scène ouverte			
Prêt d'instruments			
Autres : préciser			
TOTAL Nb heures et de personnes			

• PARTENARIATS AVEC LES STRUCTURES DU CHAMP SOCIAL Hors Éducation Nationale (maisons de quartier, maisons de retraite, crèches, services d'action sociale, associations d'entraide...)

Avez-vous des collaborations avec les structures du champ social ? oui non

Si oui, précisez leur nature dans le tableau suivant :

	Nom de l'action	Nom du partenaire	Type d'action (maîtrise, percussions, pratiques collectives, présentation d'instruments...)	Nb de personnes touchées	Nb total d'heures	Nb d'heures hebdo
Activités régulières	Atelier découverte	DECLIC	Découverte de la pratique instrumentale en groupe.	7	34	1h
Actions ponctuelles						
			TOTAUX	7	34h	1h

• PARTENARIATS DÉPARTEMENTAUX

Avez-vous des activités en lien avec d'autres établissements d'enseignement artistique du département ? (Rassemblements d'orchestres, rencontres chorégraphiques...).

Oui. Nous sommes en contact avec les écoles de musique de l'agglomération, avec le CRR en particulier, ayant plusieurs projets en commun.

En premier lieu, les classes-orchestres installées pour la huitième année au collège, ont fait l'objet d'une collaboration étroite car, d'une part, le recrutement initial des intervenants s'est fait parmi les professeurs de l'école de musique, et d'autre part la ville d'Osny a investi dans l'achat d'instruments, à la fois sur place, et pour que les élèves disposent d'un instrument chez eux (budget total investi 50.000 €). En plus du concert de rencontre des classes-orchestres, piloté par le CRR, la ville d'Osny a organisé deux concerts avec la seule participation du collège La Bruyère, le premier destiné aux classes de 6^{ème} et le second pour tout public. Ensuite, nous accueillons un cours de MAA, dans le cadre du projet MAC2. Nous avons mis au point un concert annuel intitulé « CROSSROAD » au Forum des arts et des loisirs. Ce concert de musiques actuelles a pour objectif de réunir des écoles de musique de l'agglomération. Celui-ci aura lieu cette année le vendredi 28 mars 2025.

L'école de musique est par ailleurs partenaire des projets du Conseil Départemental « En scène ! » en relation avec les écoles de musique et conservatoires du territoire. Cette année, « En scène ! » 2025 s'organise en partenariat avec le « Festival un temps pour elles » et donnera lieu à 2 grandes journées spéciales à laquelle l'école de musique participera.

Avez-vous des actions en partenariat avec les structures ressources du département ?

Si oui, précisez lesquelles :

Participez-vous aux actions organisées par le Conseil départemental du Val d'Oise ?

- "En scène ! Rencontres d'artistes avec les conservatoires du Val d'Oise" oui non

- Autres types de rencontres, préciser :

Rencontres de classes-orchestres organisées par le CRR.

F – PROJET D'ÉTABLISSEMENT :

Est-il formalisé dans un document et validé par le Conseil municipal, le Conseil communautaire ou par le Conseil d'administration ?

oui non **très important : si oui, joindre un exemplaire**

Date de validation du projet :

Durée du projet pluriannuel :

Préciser ses grandes lignes :

L'équipe pédagogique et son directeur placent l'école dans une perspective qui montre qu'elle est non seulement un lieu d'enseignement, mais également un outil d'éducation de vie et d'action culturelle au travers des 5 chapitres suivants : 1) l'éducation, 2) la pédagogie, 3) les partenaires, 4) la concertation, 5) la diffusion.

Notre projet d'établissement n'a pas été à l'origine formalisé avec une durée précise. Il a néanmoins permis de donner une identité claire, stable et durable de notre école à tous nos interlocuteurs. Nous avons décidé, en accord avec la direction du service culturel, de faire un nouveau projet d'établissement qui est en cours de rédaction. Ceci permettra de tenir compte de toutes les évolutions qui se sont produites ces dernières années.

G – INTERCOMMUNALITÉ :

- L'établissement a-t-il un aspect intercommunal en termes d'enseignement : organisation des cours, professeurs itinérants... préciser

Nous n'avons pas précisé d'intercommunalité en matière d'enseignement. Le seul professeur itinérant est le professeur de MAA 2^{ème} cycle du CRR, qui intervient dans le cadre du projet MAC2 à Osny, Vauréal, Cergy et Taverny.

- Quels sont liens de l'établissement avec les communes avoisinantes et/ou la collectivité intercommunale ?

Les professeurs de l'école qui enseignent dans les classes-orchestres au collège interviennent dans le cadre de la communauté d'agglomération. La dimension "réseau" voulue par la direction du CRR se développe au niveau pédagogique et artistique.

- Existe-t-il une forme de mutualisation mise en place avec les communes avoisinantes ? si oui, est-elle formalisée dans le cadre d'une convention ?

Il n'y a pas de convention formalisée avec les communes avoisinantes. Nous avons néanmoins des conventions de partenariats avec le CRR lors de l'accueil de spectacles et pour les classes-orchestres.

4. ÉQUIPE DE L'ÉTABLISSEMENT

- **COMPOSITION DE L'ÉQUIPE**

- **Direction :**

Nom du directeur	Durée hebdomadaire de travail consacrée à la direction *	Statut		Qualification (CA, DE, autre : préciser)	Date d'entrée en fonction
		Cadre d'emploi (DEA, PEA...)	Situation administrative (titulaire, stagiaire, contractuel, CDI, CDD...)		
BETERMIN VICTOR	10 HEURES	AEA	TITULAIRE	DE	SEPTEMBRE 2007

* ne pas inclure les heures d'enseignement éventuelles, les reporter dans le tableau page suivante

- **Personnel administratif et technique :**

Nom des agents	Durée hebdomadaire de travail	Statut		Date d'entrée en fonction
		Cadre d'emploi (agent administratif, rédacteur...)	Situation administrative (titulaire, contractuel, CDI, CDD...)	
KUTELMACH CAROLE	37,5 HEURES	ADJOINT ADMINISTRATIF	TITULAIRE	SEPTEMBRE 2021

- **Enseignants :**

Nom des professeurs Classés par ordre alphabétique	Disciplines Y compris les disciplines collectives	Durée hebdo. de travail	Statut		Qualification (CA, DE, DUMI, autres : préciser)	Date d'entrée en fonction
			Cadre d'emploi (AEA 1ère, 2ème, 3ème classe, PEA....)	Situation administrative (titulaire, stagiaire, contractuel, CDI, CDD, activité accessoire...)		
Bénazet Laurent	Guitare électrique, guitare basse & MAO.	11h (dont 3h de MAO).	AEA 1ère cl.	Titulaire	DE	Nov. 2020
Betermin Victor	Piano	10h	AEA 1ère cl.	Titulaire	DE	Sept.1992
Thomas Chaillou	Comédie Musicale	4h	Auto- entrepreneur	Contractuelle	DET	Sept 2023
Agathe Dizarn	Comédie Musicale	4h	Auto- entrepreneur	Contractuelle	DET	Sept 2023
Dupont Amélie	Violoncelle Atelier orchestre	8h 7h + 1h	AEA 1ère cl.	Titulaire	DE	Sept. 2004
Finot Olivier	Piano & accompagnements	20h 19h +1h	AEA 2ème cl.	Titulaire	DE	Sept.2006
Jouan Maximilien	Saxophone/Ateliers/ Guitare électrique & basse	15h 8h30+2h30+4h	AEA 2ème cl.	Titulaire	DE	Sept.2007
Lallement Estelle	Guitare classique / Musique de chambre	20h 18h+2h	AEA 1ère cl.	Titulaire	DE	Sept.1992
Lascombes- Mayrand Sophie	Formation musicale	15h	AEA 2ème cl.	Titulaire	DE	Sept.2007
Perera Carole	Intervenante Coaching vocal	15h 13h + 2h	AEA 2ème cl.	CDI	DE	Sept.2011
Postel Frank	Formation musicale	4h	AEA 2ème cl.	Titulaire	Med.d'or	Sept.2007
Roux-Faure Valérie	Flûte traversière Ateliers	16h 14h + 2h	AEA 2ème cl.	Titulaire	DE	Sept.2008
Serero Marc	Batterie Ateliers	20h 17h30 +2h30	AEA 1ère cl.	Titulaire	Prix EM	Sept.1984
Temprement Lore	Éveil musical FM Flûte à bec	10h 5h + 1h + 4h	AEA 2ème cl.	CDI	DE	Sept.2007
Urbietta Marie	Violon Orchestres	10h 9h + 1h	AEA 1ère cl.	Titulaire	DE	Sept.1990
TOTAUX	Nb total d'enseignants*	Nb total d'heures d'enseignement	Dont Nb d'heures en musique	Dont Nb d'heures en danse	Dont Nb d'heures en théâtre	Dont Nb d'heures en arts plastiques
	15 ENSEIGNANTS	182 H	174 H		8 H	

Pour les enseignants qui pratiquent plusieurs disciplines, précisez la répartition du volume horaire par discipline

***Préciser la répartition homme/femme des enseignants : 7 hommes et 8 femmes**

• **FORMATION CONTINUE**

Les enseignants et/ou le directeur de l'établissement participent-ils à des actions de formation continue ? oui non

Si oui :

du plan territorial de formation Conseil départemental/CNFPT

du catalogue national du CNFPT

formation diplômante

autres, préciser :

.....
 formation sur site (intra) : si oui, préciser l'intitulé et le nombre de personnes concernées :

Indiquez les priorités de la structure pour la formation continue de ses personnels (pédagogiques, administratives, techniques...) :

Les professeurs sont le plus souvent demandeurs de formations liées à la pédagogie sans restriction, sur des sujets tels que la gestion d'élèves atteints de troubles cognitifs, en situation de handicap ou l'innovation pédagogique (méthode Dalcroze...). Il y a également un intérêt pour les professeurs concernant les formations liées aux arts du spectacle (son et lumière).

L'assistante administrative a fait la formation à la sécurité des spectacles qui a été validée. Elle a également validé des formations en bureautique, à distance, qui ont été effectuées sur le lieu de travail.

• **ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT**

Préciser l'organisation des études, en cursus et par cycle, parcours libres....

L'organisation des études s'effectue par cycles : 3 cycles pour la pratique instrumentale et 2 cycles pour la formation musicale. Pour la pratique instrumentale, les 2 premiers cycles ont une durée moyenne de 4 ans et le 3^{ème} cycle, une durée de 3 ans. Concernant la formation musicale, le 1^{er} cycle a une durée de 4 ans et le second, une durée de 2 ans.

Il y a également un parcours sans évaluation appelé « cursus libre » d'une durée de 2 ans renouvelable (36 élèves). Ce parcours concerne, soit les élèves ayant fait un 1^{er} cycle et ne souhaitant pas s'engager dans un parcours de 2^{ème} cycle, soit les élèves en situation de handicap. Le parcours MAO, d'une durée de trois ans, s'effectue également hors cycle.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation s'effectue lors des examens de fin de cycle. Nous avons supprimé les morceaux imposés, pour laisser davantage de liberté aux élèves pour présenter un programme adapté. Nous laissons également la possibilité aux élèves et aux professeurs de choisir un programme de musique d'ensemble. Ceci est important par exemple pour les musiques actuelles. Enfin, nous laissons la possibilité de présenter un travail lié à l'improvisation ou à la création.

Une semaine banalisée d'écoute individuelle des élèves est également organisée chaque année. Celle-ci s'effectue sans résultat ni notation, pour compléter un système d'évaluation qui ne soit pas sanctionnant.

Comment est organisée l'équipe pédagogique ?

préciser : départements par famille d'instruments, par style de musique

Il n'y a pas d'organisation par département. L'équipe pédagogique dans son ensemble se concerta pour déterminer le contenu des projets artistiques et pédagogiques. Toutefois, des concertations ont lieu plus précisément en ce qui concerne les professeurs de musiques actuelles ou les professeurs de formation musicale.

Fonctionnement du conseil pédagogique :

Il n'y a pas de conseil pédagogique.

Votre établissement dispose-t-il d'une plaquette de communication ?

oui non

Si oui, joindre un exemplaire

5. EFFECTIF DES ÉLÈVES INSCRITS

Nombre total d'élèves (individus)*		MUSIQUE					DANSE	THÉÂTRE		
		Formation musicale	Pratique instrumentale et vocale individuelle	Pratiques collectives		Nb total d'élèves en musique (individus)*		Nb total d'élèves en danse (individus)*	Cours	Ateliers
Année n-1	Année n			vocales	Instrumentales					
276	268	91 FM* + 26 EVEIL	204**	1	10	239	0	2	0	29

* nombre d'élèves hors partenariats Éducation nationale

Attention : Le total des élèves individus doit être inférieur ou égal au total des élèves inscrits dans chaque spécialité (cas des élèves inscrits dans deux spécialités différentes)

*Deux élèves ne sont inscrits qu'en formation musicale sans instrument.

**Quatre élèves sont inscrits dans deux spécialités différentes.

Nous n'avons indiqué dans les « Pratiques collectives » que les élèves inscrits en atelier c'est-à-dire en pratiques collectives uniquement.

Nombre d'élèves de la commune : 211 élèves en musique et 29 élèves en comédie musicale

Nombre d'élèves hors commune : 28 élèves en musique, aucun pour la comédie musicale.

Communes concernées : Argenteuil, Boissy L'Aillierie, Cergy, Courcelles sur Viosne, Ennery, Frémécourt, Hénonville, Hébécourt, Menucourt, Mery sur Oise, Pontoise, Saint Leu La Forêt, Saint Ouen L'Aumône et Vauréal.

	Nombre total d'élèves (individus)* Année n	Effectifs Musique	Effectifs Danse	Effectifs Théâtre
Filles	115			25
Garçons	124			4
Total	239			29

Age des premières inscriptions : 4 ans au Jardin Musical et 8 ans pour la comédie musicale.

Si des ateliers réguliers sont proposés à destination de la petite enfance, préciser le nombre d'élèves inscrits :

- **RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE**

ÉLÈVES EN ÉVEIL ET INITIATION					
	Musique	Danse	Théâtre	Transversal	Total élèves
ÉVEIL	26				
INITIATION	20				

Préciser le volume horaire hebdomadaire par élève inscrit en éveil et en initiation.

Musique : 1h pour l'éveil, 30 minutes de cours d'instrument + 1h de FM pour l'initiation.

Indiquer les tranches d'âges concernées par discipline.

Jardin musical : 4 ans éveil 1 ; 5 ans éveil 2 ; 6 ans ; initiation 7 ans

Proposez-vous des ateliers de découverte instrumentale ? Si oui, combien d'élèves en bénéficient ?

Indiquer le principe de fonctionnement.

Deux mini-concerts de présentation sont organisés à destination des enfants d'éveil 2 et de leurs parents (13 familles).

ÉLÈVES DE MUSIQUE EN 1^{ER} CYCLE					
Discipline principale	Nombre d'élèves	Discipline complémentaire : nombre d'élèves			
		Formation et/ou culture musicale	Pratiques collectives instrumentales	Pratiques collectives vocales	Options ou autres
CHANT	3	0	0	3	
BATTERIE	11	8	3	0	
FLUTE A BEC	2	2	1	0	
FLUTE TRAVERSIERE	9	9	3	0	
GUITARE BASSE	4	1	1		
GUITARE CLASSIQUE	13	10	6	0	
GUITARE ELECTRIQUE	10	9	2		
MAO	2				
PIANO	26	25	10	0	
SAXOPHONE	5	3	2		
VIOLON	12	12	6	0	
VIOLONCELLE	6	5	6	0	
TOTAUX	103	84	40	3	

ÉLÈVES DE MUSIQUE EN 2^{ème} CYCLE					
Discipline principale	Nombre d'élèves	Discipline complémentaire : nombre d'élèves			
		Formation et/ou culture musicale	Pratiques collectives instrumentales	Pratiques collectives vocales	Options ou autres
CHANT	0	0	0		
BATTERIE	5	1	2		
FLUTE A BEC	0	0	0		
FLUTE TRAVERSIERE	6	1	5		
GUITARE BASSE	0	0	0		
GUITARE CLASSIQUE	10	2	9		
GUITARE ELECTRIQUE	1	0	0		
MAO	3				
PIANO	5	1	2	0	
SAXOPHONE	2	0	2		
VIOLON	3	0	3	0	
VIOLONCELLE	2	0	2	0	
TOTAUX	37	5	25		

ÉLÈVES DE MUSIQUE EN 3^{ème} CYCLE

Discipline principale	Nombre d'élèves	Discipline complémentaire : nombre d'élèves			
		Formation et/ou culture musicale	Pratiques collectives instrumentales	Pratiques collectives vocales	Options ou autres
CHANT	0	0	0		
BATTERIE	2	0	1		
FLUTE A BEC	2	0	2		
FLUTE TRAVERSIERE	0	0	0		
GUITARE BASSE					
GUITARE CLASSIQUE	1	0	0		
GUITARE ELECTRIQUE	0	0	0		
MAO					
PIANO	2	0	1		
SAXOPHONE	0	0	0		
VIOLON	0	0	0		
VIOLONCELLE	1	0	0		
TOTAUX	8	0	4		

Parcours personnalisés

Nombre d'élèves inscrits hors cursus en « parcours personnalisé ». Préciser les disciplines concernées et les conditions du parcours.

Le parcours hors cursus concernant l'école de musique est appelé « Cursus libre ». Il est accessible aux élèves après le 1^{er} cycle, et aux élèves en situation de handicap. Toutes les disciplines sont concernées : 36 élèves.

6. MODALITÉS D'INSCRIPTION**• CONDITIONS D'ENTRÉE**

Préciser les conditions d'entrée par cycle (aucune condition requise, un an de formation musicale préalable à la pratique instrumentale, audition, concours, entretiens, autres...) :

Aucune condition n'est requise.

• LISTE D'ATTENTE

Avez-vous des listes d'attente d'inscription à l'école de musique ? oui non

Préciser le nombre d'élèves en attente par cours :

Chant 3 - Batterie 5 - Guitare classique 4 - Guitare électrique 7 - Guitare basse 1 - Piano 23 - Saxophone 5 - Violon 5 - Violoncelle 1.

Préciser les critères de priorité d'inscription :

Les élèves qui sortent des classes d'éveil sont prioritaires ainsi que les élèves issus des classes-orchestres et ceux inscrits au dispositif Mac2.

7. LOCAUX ET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE**• Description, affectation et état des locaux (joindre éventuellement un plan)**

Rez-de-chaussée : Hall d'accueil, bureau et 5 salles

Étage : Auditorium et 2 salles

• Vos locaux sont-ils accessibles aux personnes en situation de handicap (tous types de handicaps) ? oui non

Disposez-vous d'équipement ou de matériel pour une pratique adaptée aux différents handicaps (visuel, auditif, mental...) ? oui non

Si oui, lesquels

Nous avons à l'accueil un appareil appelé « boucle à induction » compatible avec les appareils auditifs.

• **Parc instrumental appartenant à l'établissement :**

Existence d'un système de prêt d'instruments : oui non

Modalités de fonctionnement :

L'instrument est prêté gracieusement pour une durée limitée (un an maximum).
Les élèves de classes-orchestres bénéficient d'un prêt d'instrument durant 3 années.

• **Matériel électro-acoustique et audiovisuel :**

Matériel de régie-son destiné aux musiques actuelles.

Vidéo projecteur avec écran.

Un écran d'affichage dynamique pour cours de formation musicale (achat courant 2025)

• **Bibliothèque et médiathèque :**

L'établissement avait recensé 2175 documents (partitions, livres, CD) patrimoine qui s'enrichit chaque année de plusieurs dizaines de documents.

• **L'établissement dispose-t-il d'un lieu de diffusion ?** oui non

Si oui, nombre de places : 90 places

Est-il équipé en sonorisation ? Oui

Est-il équipé en lumière ? Oui

L'établissement dispose-t-il d'un équipement d'enregistrement ? oui non

(préciser : magnétophones, multipistes, tables, effets...)

Enregistreur / Graveur Roland / Table de mixage / Micros, équipement MAO adapté à la prise de son.

S'agit-il d'un studio, d'un espace spécifique, équipé ?

Le matériel est utilisé dans l'auditorium, la salle dédiée à la MAO est également équipée en studio d'enregistrement.

Est-il adapté aux musiques actuelles ? Oui

• **L'établissement dispose-t-il d'une salle de danse spécifique ?** oui non

Si oui, est-elle dotée d'équipements sanitaires ? oui non

Préciser le type de revêtement de sol :

Parquet spécifique à la danse.

Je certifie que toutes les informations comprises dans le présent dossier sont exactes.

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil départemental

6 500 €



Fait à OSNY Le Maire
Le 14 MARS 2025

JM. LEVESQUE
JM. LEVESQUE

Signature du Maire / Président,

Nom de l'établissement d'enseignement artistique :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT A LA CHARGE DE LA COMMUNE / PREVISIONNEL 2025

Le budget prévisionnel doit impérativement être équilibré

DEPENSES	€	RECETTES	€
Charges du personnel		Recettes propres	
<i>Masses salariales pédagogiques</i>		Adhésions / cotisations	90000
> rémunération brute + charges patronales DIRECTEUR	61000	Billetterie	
> rémunération brute + charges patronales ENSEIGNANTS	410000	Location d'instruments	
Comédie musicale - 2 intervenants	5000	Autre: préciser	
<i>Masses salariales personnel administratif</i>		Total des subventions obtenues	
> rémunération brute + charges patronales	40000	> Ministère de la culture et de la communication	
Frais artistiques (création et diffusion)		> Conseil régional d'Ile-de-France	
Contrats de vente et de cession		> Conseil départemental du Val d'Oise :	
Cachets (charges incluses)	4500	aide à la structuration	6500
Commande		aides aux projets	
AGESSA			
Droits d'auteurs : SACD, SACEM...		> Intercommunalité: préciser	
Droits voisins : Spedidam, ADAMI...		> Autre subvention publique: préciser	
Prestation de service			
Autre : préciser			
Frais techniques		Autres apports	
Achat d'instruments	34500	> Organismes professionnels (ADAMI, FCM....)	
Achats partitions	1000	> Mécénats	
Entretien du parc instrumental	900	> Parainnages	
Autre: préciser SEAM	1300	> Divers : préciser	
Frais généraux de fonctionnement		charges pour la commune	486250
Loyer, charges et fluides	21000		
Affranchissement, téléphonie	250		
Assurance	2000		
Documentation générale			
Déplacement, mission, réception			
Publicité, publication	1300		
Dépenses diverses : préciser			
TOTAL DES DEPENSES	582750	TOTAL DES RECETTES	582750

*préciser si les frais artistiques sont pris en charge par une association

NOUVEAUX TARIFS



ACTIVITÉ	TARIF MAXIMAL OSNY	TARIF EXTERIEURS OSNY
Formation musicale - Eveil - Jardin musical	151,61 €	272,90 €
Instrument ou MAO (sans formation musicale)	242,40 €	436,32 €
Instrument ou MAO (avec formation musicale ou Eveil)	329,98 €	593,96 €
2 instruments ou 1 instrument + MAO (avec/sans formation musicale)	480,59 €	865,06 €
Atelier ensemble orchestre	83,25 €	149,85 €

Délibération du conseil municipal du jeudi 20 juin 2024.



Projet d'établissement de l'école municipale de musique d'Osny

1 - Introduction.

Créée en 1978, l'école de musique est installée depuis 2003 dans l'ancienne graineterie du château dont la restauration, spécialement prévue à cet effet a obtenu en 2006 les rubans du patrimoine.

Elle est située à proximité de la Mairie dans le parc de Grouchy qui est un lieu important du patrimoine naturel de la ville, et un lieu de promenade privilégié pour ses habitants.

La ville d'Osny compte 16 274 habitants et compte parmi ses équipements culturels : une école municipale de danse, une galerie d'exposition permanente, l'espace William Thornley, le musée départemental des sapeurs-pompiers et une salle de spectacle (le Forum des arts et des loisirs).

La création d'une médiathèque est en projet.

L'école de musique compte 303 élèves inscrits pour 18 enseignants dans les disciplines suivantes :

Instruments :

Batterie, clarinette, flûte à bec, flûte traversière, guitare classique, guitare basse, guitare électrique, piano, saxophone, violon, violoncelle.

Cours collectifs :

Formation musicale, cours de préparation au baccalauréat, chorale d'enfants, ensemble vocal adulte "polyph'Osny", ateliers, musique d'ensemble, orchestre.

L'objet des lignes suivantes est de donner une image fidèle de l'école de musique tant au présent que dans ses projets et ses orientations futures. Nous préciserons ainsi les raisons pour lesquelles notre établissement joue un rôle structurant dans l'apprentissage de la musique, se développe comme pôle de référence en matière d'action culturelle et artistique, et comme lieu de ressource pour un nombre croissant d'amateurs de musique.

Ce projet d'établissement devrait permettre également de préciser les différentes formes de concertation, de partenariat, d'actions pédagogiques et artistiques qui seront à développer dans les années à venir, conformément aux différents textes officiels que sont le schéma d'orientation pédagogique, la charte de l'enseignement artistique spécialisé, la charte départementale de partenariat avec l'éducation nationale et le schéma départemental de l'enseignement artistique.

2 - Etat des lieux et perspectives au regard des missions pédagogiques et éducatives, artistiques et culturelles de l'école de musique.

Préambule : La pédagogie et l'éducation, l'art et la culture.

Les objectifs de l'école de musique peuvent se résumer à la triple acquisition d'un savoir, d'un savoir-faire et d'un savoir-être, chacun des aspects de notre enseignement pouvant mettre l'accent sur l'un de ces acquis sans toutefois négliger les autres. A cet égard, dans les lignes qui vont suivre et qui traitent dans un premier temps de la pédagogie et de l'éducation, la pédagogie se réfère en particulier à l'acquisition d'un savoir-faire dans la pratique musicale tandis que l'éducation s'intéresse davantage à la formation plus générale de la personne et donc à un savoir-être dans la pratique artistique. Ce savoir-être trouvant naturellement sa place dans l'ensemble de la collectivité où il trouve à s'exprimer, nous prendrons en compte ce rayonnement de l'enseignement artistique au sein de la collectivité à travers notamment le sujet des partenariats.

Enfin, la dimension culturelle de notre établissement qui implique l'acquisition indispensable d'un savoir ; et la dimension artistique, début et fin de notre projet, qui englobe tous les aspects qui viennent d'être cités, seront évoqués, notamment dans un dernier chapitre traitant de la création et de la production artistiques de l'école à travers son action de diffusion.

1) L'éducation

a) Une dimension essentielle de notre activité : éveiller, initier.

On distinguera dans les aspects éducatifs et pédagogiques de notre école, l'éveil et l'initiation en tant que degré ou niveau d'apprentissage s'inscrivant dans le cursus des études et faisant habituellement référence à l'enfance ; de l'éveil et de l'initiation en tant qu'ils procèderaient de la nature même d'une grande partie de notre enseignement, se révélant comme un processus qui pourrait être une fin en soi, quelque soit l'âge de la personne concernée.

Eveiller, initier le plus grand nombre d'individus à l'art est une fonction importante de notre établissement et de l'éducation en général, offrant aux individus une ouverture à toutes formes d'expression artistique et laissant à chacun la liberté d'effectuer ensuite un parcours qui le mènera à un niveau de pratique qui sera la conséquence de son travail et de son engagement.

Le plus haut niveau de pratique instrumentale considéré généralement comme l'objectif principal de l'école s'enrichit ici d'une dimension plus générale de sensibilisation à la richesse du monde artistique et culturel.

b) Une dimension particulière de notre activité : le développement du public.

On distinguera ici les aspects relatifs à la définition même du mot "public", à savoir le public que nous estimons nécessaire à toute manifestation culturelle ; des aspects relatifs à la quantité, à savoir le public en tant que nombre de personnes touchées par les activités de l'école, l'ensemble des usagers au sens large du terme.

Concernant le premier point, précisons que l'accès à la culture induit une démarche, un comportement qui sont le fruit d'une éducation : visiter un musée, assister à un concert suppose des qualités d'attention, d'écoute, une curiosité bienveillante ; qualités dont l'exercice et le développement font partie de notre projet. De même les notions d'assiduité, de ponctualité, de discipline dans les cours collectifs, de responsabilité dans le cadre d'un projet artistique seront évoqués comme étant prises en compte dans la formation de l'élève en tant que manifestation d'un savoir-être qui trouvera sa résonance dans un comportement satisfaisant en tant que spectateur.

Enfin, la culture, comme acquisition de savoirs favorisant la formation du goût mais aussi une attitude d'ouverture d'esprit, est également importante et présente au cœur de nos projets.

Par ailleurs, la dimension qui consiste à sensibiliser le plus grand nombre a déjà débouché sur des initiatives pédagogiques telles que des interventions de professeurs dans les écoles concernant l'éveil instrumental ou l'accueil organisé dans le cadre d'une pédagogie de groupe de ces mêmes enfants à l'école de musique. Ces initiatives pourraient faire l'objet d'un développement dans le cadre du partenariat avec l'éducation nationale.

Enfin, l'ouverture à de nouveaux publics doit se poursuivre dans le cadre d'initiatives, de partenariats et de proposition de parcours dont certains (cursus libre participation aux seuls ateliers) sont déjà en cours. Plusieurs points concernant ces questions relatives à l'éducation artistique seront repris dans les chapitres suivants.

Précisons que l'accès pour le plus grand nombre à l'école de musique et à son cadre pédagogique garantissant les exigences d'un enseignement rigoureux et ouvert est favorisé par des droits d'inscription relativement peu élevés (compter 83 euros par trimestre pour les cours d'instrument + la formation musicale + les pratiques collectives ; et un tarif annuel de 63 euros pour les pratiques collectives seules, avec de surcroît depuis la rentrée scolaire 2009/2010 la prise en compte du quotient familial).

Perspectives : le fait que notre enseignement soit l'occasion d'un accès à la culture en général, que le comportement et l'attitude soient des facteurs de réussite notamment des concerts de l'école ; tout ceci doit faire l'objet d'une communication auprès des

usagers grâce à la rédaction d'un livret d'accueil (communication plus précise souhaitable également quant aux contenus pédagogiques).

Nous pourrions également envisager l'organisation d'une réunion d'information au 1^{er} trimestre pour les nouveaux inscrits notamment, permettant une communication orale plus directe avec les usagers de l'école.

Par ailleurs, afin de mieux appréhender le public de notre école de musique, il serait souhaitable que nous ayons une visibilité accrue de la répartition des élèves sur le territoire d'Osny, en reconsidérant le traitement des informations sur les données géographiques (adresse, école fréquentée).

Précisons que la notion de public touché par nos activités s'étend au-delà des seuls élèves inscrits à l'école de musique, si l'on considère d'une part les différents partenariats (notamment avec l'éducation nationale) et d'autre part le projet d'une diffusion sous forme de concerts qui puissent intéresser des personnes qui ne sont pas inscrites à notre école.

2) La pédagogie.

a) Les cycles

Le processus d'évaluation de l'école de musique est intégré dans un système par cycles :

3 cycles pour le cursus instrumental et 2 pour le cursus de formation musicale.

Chaque cycle correspond à différentes périodes de la formation d'un musicien :

- le 1^{er} cycle est un cycle de sensibilisation et d'acquisition des bases musicales ;
- le 2^{ème} cycle est, pour ceux qui le souhaitent, un cycle de développement des connaissances et des capacités ;
- le 3^{ème} cycle est un cycle d'approfondissement, plus exigeant quant au niveau de difficulté du répertoire abordé.

156 élèves suivent le cursus de formation musicale dont 128 en 1^{er} cycle et 28 en 2^{ème} cycle.

223 élèves suivent le cursus instrumental dont 168 en 1^{er} cycle, 42 en 2^{ème} cycle et 13 en 3^{ème} cycle.

29 élèves sont en éveil musical et 18 sont en niveau initiation.

Par ailleurs, l'école de musique dispose de 3 outils d'évaluation : l'examen, le contrôle et le bulletin d'évaluation.

- Les bulletins d'évaluation comportent les appréciations des professeurs.
- Les examens et contrôles sont des épreuves non publiques dont le niveau de difficulté est déterminé comme devant répondre à une exigence de faisabilité (l'enseignement est ouvert à tous), en lien avec une exigence légitime de progrès et de niveau résultant d'une motivation, d'un travail et d'un investissement régulier.

Le contrôle a pour but d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs ; il permet d'orienter, de faciliter les apprentissages et d'aider l'élève à se situer dans sa progression. Le résultat n'est donc pas une sanction terminale mais une appréciation ayant pour but de répondre à un souhait de communication et s'inscrivant dans une perspective de progrès, la progression dans le domaine précis faisant l'objet du contrôle étant jugée très satisfaisante, satisfaisante, à renforcer ou insuffisante.

L'examen a pour but de sanctionner l'activité d'apprentissage avec l'attribution ou non d'un diplôme. Cet examen se présente sous la forme d'une évaluation terminale qui permet d'effectuer le bilan d'une progression censée avoir lieu depuis le début. La réussite à cet examen détermine l'obtention d'un diplôme de fin de cycle avec soit la mention très bien, soit la mention bien, soit la mention assez bien. L'objet des contrôles et examens est formulé en fonction des critères d'évaluation figurant sur les bulletins semestriels.

Perspectives : nous pouvons à l'avenir envisager une utilisation accrue du contrôle avec l'idée notamment d'y inclure des modes de pratique déjà intégrés (déchiffrage, pratiques collectives) ou en cours d'intégration (improvisation), en précisant à cet égard que le bulletin d'évaluation constitue non seulement un outil d'évaluation mais également un outil de communication sur les contenus pédagogiques.

b) L'évolution de la pédagogie.

Des perspectives d'évolution et d'innovation dans la pédagogie ont été prises en compte dans la récente révision des outils d'évaluation et du cursus des études. Cette évolution concerne non seulement les contenus de l'enseignement mais également l'apparition de parcours hors-cursus.

Concernant les contenus et afin de mieux les préciser, les critères d'évaluation figurant sur les bulletins semestriels et pouvant faire l'objet d'un contrôle sont désormais les suivants :

Pour l'instrument :

- le répertoire individuel : évaluation du résultat obtenu dans l'apprentissage des œuvres (application d'une méthode de travail élaborée en cours, aspects techniques, interprétation).
- la musique d'ensemble : évaluation de l'investissement dans les pratiques collectives (assiduité, qualité d'écoute et d'attention, travail personnel entre les répétitions).
- l'improvisation : évaluation de la capacité à simultanément organiser et réaliser intuitivement une musique (qualité de réaction face à l'imprévu, investissement dans la pratique de l'improvisation).
- le déchiffrage : évaluation de la capacité à jouer une œuvre dès la première lecture (effort de concentration, pratique régulière pour évoluer dans ce domaine).

Pour la formation musicale :

- la culture musicale : évaluation des connaissances acquises concernant la musique, sur un plan historique (les courants musicaux, les créateurs, leurs œuvres), géographique (les musiques du monde) et organologique (l'organologie étant l'étude de l'univers des instruments, de leur facture, de leur histoire).
- les pratiques vocales et instrumentales : évaluation de l'investissement de l'élève et du résultat obtenu lors de pratiques collectives vocales ou instrumentales (petites percussions notamment), pouvant éventuellement faire l'objet de prestations publiques.
- le solfège : évaluation des acquis concernant la théorie du langage musical, la lecture et l'écriture des notes et du rythme.

La place accordée ici aux pratiques collectives, à l'improvisation, au déchiffrage et à la culture musicale est appelée à se développer en tant que vecteurs de plaisir partagé, de créativité, d'initiative et d'acquisition de savoirs, qui constituent, on l'a vu, des objectifs dépassant le seul cadre pédagogique de l'école de musique.

- Les pratiques collectives préparent le futur musicien à une dimension essentielle de son activité artistique : la rencontre, à travers le partage des émotions, la mise en relation de son engagement personnel avec le travail en commun, l'ouverture d'esprit ; les pratiques collectives sont également importantes pour l'évaluation des élèves dans le cursus, et plus généralement pour la vie de l'école et la réalisation de ses projets.

Elles se déclinent actuellement de la façon suivante :

- atelier musique actuelle, musique d'ensemble percussions : 2 heures hebdomadaires dirigée par le professeur de batterie, concernant 30 élèves.
 - atelier jazz : 1 heure (professeur de saxophone), 16 élèves.
 - atelier musique traditionnelle : 1 heure (professeur de saxophone), 15 élèves.
 - atelier guitare d'accompagnement : 1 heure (professeur de guitare), 3 élèves.
 - musique d'ensemble guitare : 1 heure (professeur de guitare), 15 élèves.
 - atelier flûte à bec/musique ancienne : 1 heure (professeur de flûte à bec), 12 élèves
 - atelier violoncelle : 1 heure (professeur de violoncelle), 10 élèves
 - atelier-chorale de 8 à 13 ans (créé en 2009) : 1 heure (intervenante en milieu scolaire), 6 élèves
 - chorale adulte : 2 heures (chef de chœur), 20 élèves
 - orchestre 1^{er} et 2^{ème}/3^{ème} cycle : 2 heures (professeur de violon et directeur), 30 élèves
 - musique d'ensemble : 1 heure (professeur de violon), 12 élèves.
- Soit un total de 169 élèves concernés.

Les prestations publiques qui ont lieu notamment au forum des arts ou à l'église, sont réalisées uniquement par des ensembles préparés dans le cadre de ces pratiques collectives (compter 5 prestations cette année, sans compter les auditions qui ont lieu à l'auditorium de l'école de musique).

Perspectives : certains ateliers (jazz, musique ancienne) datent de cette année et sont encore à développer en même temps que le style de musique concerné, de même que certains modes de pratique (l'improvisation, l'apprentissage sans support écrit) commencent seulement à faire l'objet de pratiques collectives. Par ailleurs, on peut envisager un développement spécifique de la musique d'ensemble en dehors des prestations qui ont lieu au forum des arts, pour les adultes par exemple, leur nombre étant en augmentation (53 élèves ont plus de 25 ans, dont 20 pour la chorale adulte soit 33 pour la pratique instrumentale ; et 24 ont entre 18 et 25 ans).

- Improviser, déchiffrer ou bien encore jouer d'oreille constituent des modes de pratique en développement, parfois innovant telle l'improvisation, qui ne se substituent nullement à l'enseignement traditionnel du répertoire, mais en constituent le complément voire l'auxiliaire en temps qu'outil pédagogique supplémentaire. Signalons également l'ouverture de notre enseignement à des répertoires multiples (jazz, musiques actuelles, extra-européennes, répertoire contemporain) en précisant à ce titre l'enseignement dans notre école de la guitare électrique, de la guitare basse et de la batterie pour les seules musiques actuelles.

- La culture en tant qu'acquisition de savoirs est également un effet important de notre pédagogie. Elle situe les œuvres dans leur contexte, offrant une meilleure approche de l'interprétation et donne une ouverture d'esprit sur le plan musical mais également dans d'autres directions, comme cela est envisagé notamment dans la conception et le choix des thématiques de nos concerts.

Perspectives : un cours de préparation à l'option musique au bac a été créé cette année dont la vocation est également de créer une amorce de développement de l'enseignement de la culture musicale auprès des lycéens. Par ailleurs, le cours de formation musicale qui prend en charge également cette dimension culturelle de l'enseignement mérite une attention particulière dans l'évolution de l'école :

Le cours de formation musicale : "**ne m'appellez plus cours de solfège**".

Précisons d'emblée que le projet d'un apprentissage structuré, progressif de la lecture et de l'écriture de la musique accessible à tous dans le cadre d'un cours collectif, est un projet éducatif qu'il convient de valoriser. Néanmoins, l'idée qui consiste à placer cette apprentissage dans une perspective historique, géographique, ou dans la perspective d'un travail collectif corporel, vocal ou instrumental, pouvant le cas échéant faire l'objet d'une restitution en concert, mérite d'être définitivement mise en valeur, formalisée en tant que la formation musicale constitue une part importante de notre enseignement, participant d'un élargissement de la perception de la musique.

Précisons que le cours d'éveil musical est une initiation à cet apprentissage qui consiste à chanter, jouer, écouter, lire et écrire la musique.

Enfin, puisqu'il est question de perspectives et de culture, abordons un sujet qui représente un enjeu pour l'avenir : la place de l'art contemporain et de la création dans l'éducation artistique.

L'initiation à l'art contemporain sous toutes ses formes, plus précisément la création jugée parfois plus difficile d'accès par le public, devra occuper une place à part entière dans notre système éducatif et pédagogique.

La création interpelle parfois le public en tant que par principe elle propose des innovations, constitue le fruit d'une recherche, s'éloigne du déjà-vu, du déjà-entendu, bref suscite des adhésions, des rejets, des interrogations. La création a pris dans le passé des directions dont certaines ont abouti aux plus grands chefs-d'œuvre, mais le chemin n'est jamais unique ou tracé d'avance, et il est rare que des courants artistiques parfois opposés, n'aient pas produit un minimum de réussites ou d'œuvres emblématiques qui leur donnent à chacun un sens. Chaque individu doit rester ouvert, accepter cette interrogation sur ce qui donne de la valeur ou de l'intérêt à une œuvre d'art, en différant parfois son jugement immédiat et en laissant agir la réflexion, car la création artistique est riche de potentialités.

Concernant à présent les parcours hors-cursus, la création d'un cursus libre de 2 ans renouvelables, consistant en un cours individuel parallèle à la scolarité par cycles, permet d'envisager l'accueil par exemple des adultes dont l'activité professionnelle n'autorise pas le parcours habituel instrument - formation musicale (on a vu que la présence d'adultes est en augmentation) ; de même que le cursus libre rend accessible le cours d'instrument aux personnes présentant un handicap qui nécessite un parcours adapté (précisons néanmoins qu'actuellement l'accueil des personnes handicapées est quasi inexistant).

La réécriture du cursus des études a permis également la possibilité pour les personnes, anciens élèves ou amateurs ayant le niveau requis, ne souhaitant pas ou ne souhaitant plus de cours individuels, de pouvoir s'inscrire à l'école de musique dans le cadre de pratiques collectives incluant un travail en "atelier" (travail collectif incluant le déchiffrage, l'apprentissage sans support écrit, l'improvisation), en "musique d'ensemble" (répertoire écrit pour un petit nombre de musiciens), ou en "orchestre" (répertoire écrit pour des groupes plus importants). Cette modalité d'inscription constitue un outil pour l'encadrement d'une pratique amateur hors-cursus, sur la base d'un tarif annuel peu élevé (compter 63 euros l'année pour les pratiques collectives seules).

Perspectives : ces 2 modalités d'inscription hors-cursus ne sont effectives que depuis la rentrée 2009/2010 et sont à développer dans les prochaines années (compter actuellement 8 élèves en cursus libre et 10 élèves en atelier/musique d'ensemble/orchestre). Précisons que les débutants n'y sont acceptés que dans le cadre de l'atelier guitare - accompagnement.

c) Les outils pédagogiques

Le développement des outils pédagogiques est en cours et doit être poursuivi comme auxiliaire indispensable notamment de la culture musicale, des pratiques collectives et de la diffusion.

Le budget propre à l'école de musique est de 8000 euros pour le budget fonctionnement et de 2500 euros pour l'investissement. Sachant que ce dernier budget est parfois limité concernant l'achat d'instruments ou de matériel souvent coûteux, l'accord du service culturel peut être obtenu pour la proposition au conseil municipal d'une augmentation ponctuelle de cette partie de notre budget. A ce titre, l'achat d'un matériel de sonorisation pour l'auditorium et pour certaines prestations en extérieur a fait l'objet d'un budget supplémentaire en 2010 de 3925 euros. Un budget est également prévu en 2011 concernant l'éclairage pour les concerts de l'auditorium.

Voici la liste du matériel de l'école de musique :

- 1 piano à queue, 3 pianos droits, 4 claviers numériques, 1 clavier maître.
- 1 quart violon, 1 quart violoncelle, 1 demi violoncelle.
- 1 clarinette, 1 clarinette basse
- 20 flutes à bec sopranos, 1 flute à bec alto et 1 flute à bec basse.
- 2 guitares basses, 2 amplis basse, 2 amplis guitare, 1 guitare classique.
- 3 batteries, 1 batterie électrique.
- 3 chaines hi-fi, 3 lecteurs cd, 1 téléviseur-lecteur dvd, 1 vidéoprojecteur avec écran.
- 1 roland cd2 pour l'enregistrement sur cd, matériel de sonorisation de l'auditorium (table de mixage, 5 micros, enceintes).
- 20 pupitres.

Les plus récentes acquisitions ont contribué à une meilleure action culturelle et artistique : citons par exemple l'acquisition du roland cd 2 servant à l'enregistrement sur cd (notamment pour les écoles) ou du vidéoprojecteur permettant d'associer la musique et l'image. L'évolution du parc instrumental a permis par ailleurs à la pédagogie du piano de s'effectuer à 2 instruments par classe afin notamment de développer les pratiques collectives pour cet instrument, d'accroître la mobilité des élèves pianistes pour des répétitions ou des prestations dans des lieux inhabituels avec un répertoire adapté, la batterie électronique permettant d'envisager des concerts de musique actuelle dans l'auditorium avec un niveau sonore adapté.

Le développement d'une bibliothèque de partitions/cd à usage pédagogique est également très important pour les pratiques collectives, la connaissance et la diffusion de la culture musicale, la conception et la réalisation des projets de diffusion.

Ajoutons dans le budget de fonctionnement quelques outils tels que des prestations de service (accords et locations de piano lorsque le répertoire et le lieu, de diffusion l'exigent, participation de comédiens lors des spectacles), l'usage réglementé des vignettes de la seam pour les photocopies...

Perspectives : les ouvrages et cd de l'école de musique devront faire l'objet d'un recensement précis, la possession de ces documents constituant un auxiliaire important du développement de l'école. L'évolution du parc instrumental doit également être envisagée : citons en prévision l'achat d'un violon électrique pour les musiques amplifiées, d'une flute pour débutants, d'une guitare basse...

d) Le personnel de l'école

Le personnel de l'école comprend 18 professeurs dont le directeur et une assistante administrative.

Sur les 18 professeurs, 11 ont un DE (diplôme d'état de professeure de musique) ou un DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant) ; 4 sont titulaires (3 ASEA et 1 AEA) dont 3 à temps complet. Précisons que le professeur de violoncelle vient d'être titularisé et que le professeur de batterie vient d'être nommé à temps complet. La formation continue du personnel s'effectue notamment en fonction des orientations pédagogiques de l'école. Des formations ont été par exemple suivies récemment concernant l'improvisation, le travail vocal avec les 8-13 ans ou la formation du personnel administratif.

L'ouverture de nouvelles classes n'est pas exclue ; en particulier l'ouverture d'un cours de théâtre a été envisagée (3 heures hebdomadaires), la priorité étant néanmoins au développement de l'existant (les listes d'attente sont parfois longues).

Perspectives : une communication accrue auprès du service culturel et du service des ressources humaines des souhaits de formation des professeurs, devrait permettre une planification plus précise dans ce domaine. Par ailleurs, parmi les professeurs certains pourraient à l'avenir être lauréat du concours organisé par le cnrpt permettant de figurer sur les listes d'aptitude à la titularisation. Etant donnée la difficulté de réussir ce concours et compte tenu du fait que ce dernier n'autorise une titularisation que dans les 2 ans qui en suivent la réussite, il paraît légitime d'offrir au personnel concerné la perspective de pérenniser dans ce cadre leur présence à l'école de musique.

3) Les partenariats.

a) Le partenariat avec l'éducation nationale.

Ce partenariat est favorisé par la présence au sein de l'équipe pédagogique d'une musicienne intervenante dumiste (18 heures hebdomadaires dont 14 pour les interventions en milieu scolaire) intervenant dans les 6 écoles maternelles et élémentaires suivantes : La Ravinière, Lameth, L'Oseraie, Charcot, Saint-Exupéry, Paul Roth, ce qui permet de toucher un public scolaire d'environ 1000 enfants.

Jusqu'à présent ces interventions ont eu lieu principalement sur la base d'un accompagnement de projets d'école. Néanmoins, le professeur concerné étant parfaitement intégré à l'équipe pédagogique de l'école de musique où elle est également en charge des cours d'éveil et d'un atelier vocal, des liens plus directs se sont développés grâce à des interventions de professeurs d'instrument dans les écoles et grâce à la participation de classes aux concerts de l'école de musique (pour l'année scolaire 2009/2010, une centaine d'enfants auront participé directement à nos projets).

Concernant les activités périscolaires, un lien s'est établi en 2009 avec "Le Déclif", structure rattachée à la municipalité (vie des quartiers) prenant en charge des enfants du quartier Saint-Exupéry, hors temps scolaire, grâce à une mise à disposition de la musicienne intervenante (compter une quinzaine d'enfants concernés par cette initiative).

Perspectives : le partenariat avec l'éducation nationale est un axe de développement important car, on l'a vu, l'art et la culture sont des éléments fondamentaux de notre civilisation, du développement de la personne et de ses rapports avec le monde qui l'entoure. L'école de musique étant un lieu d'accueil privilégié et accessible à tous, il convient donc de le mettre à la portée du plus grand nombre. Dans cette perspective, des contacts avec les collégiens et les lycéens sont également à envisager.

b) La collaboration avec d'autres services municipaux.

Cette collaboration est envisagée notamment dans le cadre de réunions qui ont lieu à l'initiative de la Directrice du service culturel lors de la préparation de différentes manifestations, avec la présence d'acteurs de la vie culturelle et éducative qui sont autant de partenaires pour l'école de musique.

Citons également une étroite collaboration avec les classes de l'école municipale de danse sous la forme d'accompagnements instrumentaux de chorégraphies (une quarantaine d'élèves de danse ont été concernés directement en 2010 par cette forme d'action artistique).

Perspectives : la proximité avec le service culturel est très positive pour la vie de l'école de musique et le soutien de son action artistique. La dynamique de projet qui en découle et qui implique la collaboration avec notamment les services techniques ou le service communication, doit se maintenir dans le même esprit, celle-ci permettant la meilleure efficacité dans la réalisation des projets.

Par ailleurs, la collaboration avec les classes de danse peut se poursuivre de manière régulière, comme un élément à part entière de nos projets artistiques respectifs. Précisons que l'école de danse municipale compte 141 élèves et 2 professeurs possédant le DE, dont une est titulaire.

c) Le partenariat avec le milieu associatif

Ce partenariat est en cours de développement : des contacts ont déjà eu lieu avec l'harmonie le "réveil d'Osny", plusieurs projets ont été réalisés avec la collaboration du club photo "Osny-images" permettant d'associer la musique et l'image lors des concerts, un groupe de gospel répète dans les locaux de l'école de musique...

d) Le partenariat avec les autres écoles

Ce partenariat s'effectue notamment dans le cadre du forum des écoles de musique organisé par l'ADIAM, axé principalement sur la création, avec des réalisations d'un niveau d'exigence stimulant pour les élèves et les enseignants. Les précédentes éditions, dans lesquelles le CRR de Cergy-Pontoise a joué un rôle important, ont été une occasion privilégiée de rencontre et d'échanges avec les différentes écoles du territoire.

Perspectives : d'autres formes de partenariat sont envisageables avec les autres écoles pour des concerts, des évaluations (examens, contrôles) dont la forme reste à définir.

e) Les partenaires institutionnels

Plusieurs partenaires institutionnels sont impliqués dans la vie de l'école et la formation continue du personnel : citons le Conseil Général, l'ARIAM, l'ADIAM, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et le CNFPT.

4) La concertation à l'école de musique

a) En interne

Des structures de concertation sont à mettre en place à l'école de musique qui n'a pas pour l'instant de conseil pédagogique. Les raisons en sont que la dimension raisonnable de l'école facilite les échanges entre professeurs qui par ailleurs constituent une équipe soudée et homogène incluant l'assistante administrative de l'école. La concertation s'effectue donc en interne soit par des échanges informels mais néanmoins productifs concernant la programmation de concerts, soit par des réunions générales ou partielles d'organisation et de réflexion concernant la pédagogie (examens, contrôles, cursus des études) ou la réalisation de projets.

Perspectives : dans un souci de clarté et d'organisation, un conseil pédagogique peut se mettre en place qui reflète le fonctionnement et le développement de l'école : à titre d'exemple une bonne entente artistique et personnelle entre les professeurs de

guitare électrique, batterie et saxophone peut préfigurer un département musiques actuelles / jazz : une bonne collaboration entre les professeurs de violon et de violoncelle permet d'envisager une coordination pour favoriser le contact de ces instruments avec le milieu scolaire...

Par ailleurs, des commissions thématiques peuvent être organisées en lien avec les orientations de l'établissement : citons la place de l'improvisation dans la pédagogie, un professeur suivant notamment une formation actuellement sur ce sujet, le bien être dans la pratique musicale, un professeur ayant par exemple rédigé un mémoire sur la gestion du trac, les pratiques collectives vocales, notamment en cours de formation musicale et en milieu scolaire, des projets de diffusion de musique contemporaine, une de nos professeurs étant particulièrement investie dans cette pratique ...

b) En externe

Les perspectives sont identiques concernant la création éventuelle d'un conseil d'établissement :

les contacts favorables qui se développent avec le service vie des quartiers, le service communication, le milieu scolaire ... permettent d'envisager à moyen terme la constitution d'un conseil d'établissement diversifié en étroite collaboration avec la directrice des affaires culturelles.

c) Avec les parents d'élèves

Avec les parents d'élèves est prévue on l'a vu l'organisation au 1^{er} trimestre d'une réunion pour les nouveaux inscrits et d'autres qui le souhaitent afin de présenter notamment le cursus des études, et les orientations pédagogiques et artistiques de l'école.

d) Avec l'éducation nationale

La concertation s'effectue déjà entre l'intervenant et les enseignants à quoi s'ajoute cette année trois réunions en début, milieu et fin d'année à l'école de musique avec l'intervenante, le CPEM (avec qui nous travaillons dans un esprit d'étroite collaboration), et le directeur de l'école de musique ; à qui s'ajoutent éventuellement pour l'une de ces réunions de début et fin d'année, la directrice des affaires culturelles et l'inspectrice académique.

e) Avec les partenaires institutionnels

Des réunions et des formations ont lieu qui mettent l'école de musique dans une perspective d'évolution globale et qui permettent des échanges avec d'autres écoles.

5) La diffusion de l'école de musique

Jouer pour d'autres personnes quel qu'en soit le nombre est l'aboutissement naturel de l'apprentissage de la musique. Des prestations sont donc régulièrement organisées dont la préparation est une partie importante de la pédagogie à l'école de musique, et qui se présentent de la manière suivante :

- a) Les auditions sont des petits concerts d'élèves qui ont lieu à l'auditorium de l'école de musique (80 places, compter 1 ou 2 auditions toutes les 6 semaines) et prennent la forme d'auditions de classe, d'auditions pluridisciplinaires ou d'auditions à thème (auditions pour les adultes, pour les classes d'éveil ...).
- b) « Les concerts de l'école de musique » (nom générique servant de support de communication) sont ouverts à tous publics et présentent une forme plus élaborée, la participation des professeurs, des lieux de diffusion autres que l'école de musique dont, en particulier le forum des arts et des loisirs pouvant contenir jusqu'à 400 places (compter 3 ou 4 concerts / spectacles par an dans cette salle).
- c) Le concert organisé dans le cadre du forum des écoles de musique cité plus haut dans le chapitre des partenariats, est également considéré comme un moment de diffusion important de l'année et intégré comme tel dans le projet d'école.

Perspectives : La dimension culturelle des actions de diffusion de l'école de musique est présente dans la conception même des projets, en particulier ceux dont la restitution a lieu au forum des arts et des loisirs. Ces concerts sont en effet le plus souvent organisés autour d'un thème dont le choix révèle une démarche culturelle d'acquisition et de partage des savoirs qu'ils soient historiques ("la musique au temps des impressionnistes" avec projection de tableaux) ou géographiques ("la musique à travers l'Afrique" accompagnée de photos). En réalité, les possibilités sont multiples car il existe de nombreux sujets pouvant être abordés : citons par exemple "la musique et les oiseaux" permettant des croisements avec l'ornithologie, des actions éducatives sur ce thème, "les musiques médiévales", "la musique et l'art contemporain", ... la richesse des projets permettant d'envisager des partenariats et des actions de diffusion mélangeant les arts, les savoirs, les artistes amateurs et professionnels est immense (cette année à titre d'exemple, une classe d'école primaire et des élèves de l'école de musique ont participé à un concert de François Méchali, artiste en résidence à l'apostrophe, sur le thème du jazz "transméditerranéen").

Nous pouvons souhaiter par ailleurs un développement spécifique des concerts professionnels faisant intervenir en premier lieu les professeurs de l'école de musique, dans le cadre d'une action culturelle et artistique globale en partenariat budgétaire avec le service culturel. Parmi les projets, citons également l'aménagement de l'auditorium de l'école (éclairage, configuration) de telle manière qu'il constitue un lieu de diffusion à part entière sur la ville d'Osny.

3 - Conclusion.

Nous avons vu les axes de développement envisagés tant sur le plan éducatif que pédagogique et artistique à travers différentes formes d'évaluation, de diffusion, de communication et de partenariat.

L'école est en effet dans une situation favorable de part notamment le positionnement par la municipalité de l'école de musique comme un dispositif essentiel de la politique culturelle de la ville (conformément aux différents textes officiels cités en introduction).

Des développements sont en cours concernant les partenariats, l'évolution du cadre pédagogique, l'insertion des concerts de l'école dans le cadre des actions culturelles et artistiques de la ville, en liaison avec l'enseignement dispensé dans l'établissement.

Pour conclure, donnons quelques précisions sur l'esprit et la philosophie générale du projet d'établissement qui nous occupe aujourd'hui : celui-ci se situe dans une perspective qui est celle du 21^{ème} siècle, avec une évolution positive pour les écoles de musique qui ont un rôle important à jouer dans chaque ville où elles sont situées.

Le 20^{ème} siècle a été extrêmement riche quant à la créativité artistique d'une manière parfois inconnue du grand public, et les courants artistiques ont été très nombreux et très variés (citons par exemple la musique électroacoustique, le renouveau de l'interprétation des musiques médiévales et baroques, le rock progressif des années 70, le jazz, l'ethnomusicologie, etc.). Les individualités qui ont laissé leur empreinte se sont parfois opposées, ce d'une façon qui a été la marque du 20^{ème} siècle. Il importe pour l'avenir d'avoir et de créer un esprit d'ouverture qui fera une synthèse d'un maximum d'éléments de cette culture universelle (incluant les modes de pratiques, les répertoires...) sans oublier la dimension qualitative (amener le public au contact des œuvres les plus élevées, lui faire adopter l'attitude qui convient dans le cadre de projets artistiques) qui a toujours été présente dans les écoles de musique. Il faudra également être clair sur un plan conceptuel (quel est le sens du mot déchiffrage, quelle différence entre le contrôle et l'examen par exemple), créer un langage commun car la communication (notamment aux usagers) sera un élément important de notre action et du sens que nous lui donnons.

Décembre 2010, Osny.

Projet d'établissement réalisé par l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école municipale de musique sous la direction de Victor Betermin.